



Position de la Coalition Climat

Ed. 2026

Pour une sortie juste et équitable des énergies fossiles

Volet international :

1. Créer une coalition d'États volontaires souhaitant soutenir une **sortie juste des énergies fossiles et participer** avec ambition aux travaux découlant de la Conférence de Santa Marta, dont la seconde conférence à Tuvalu. Plaider pour que ces résultats soient intégrés dans le cadre de la CCNUCC via l'adoption de la roadmap brésilienne et le processus du second bilan mondial.
2. Lancer **une alliance d'États contre les mécanismes ISDS** c'est-à-dire qui s'engage à mettre fin aux accords comportant ces mécanismes, à ne pas les inclure dans de futurs accords, et à négocier des accords « inter se » abrogeant les effets des « sunset clauses » vis-à-vis de leurs investisseurs respectifs¹.
3. Contribuer à hauteur de sa juste part au **financement climatique** dans les pays du Sud. D'une part en respectant l'engagement du NCQG et du triplement du financement pour l'adaptation. D'autre part en se positionnant favorablement à l'adoption d'une convention sur la coopération fiscale internationale qui **taxe de manière permanente les profits des entreprises fossiles** et en faveur de la résolution multilatérale des dettes souveraines.
4. Établir **un traité sur la sortie des énergies fossiles** qui détermine un calendrier précis pour mettre progressivement fin à l'exploration, la production et à la consommation des énergies fossiles, en fonction des circonstances nationales, des capacités respectives, de l'équité, de la transition juste et de la responsabilité historique. Le traité doit tenir compte des conséquences écologiques et sociales de l'exploitation minière que requiert les métaux de la transition et inciter les pays à forte consommation d'énergie à la réduire.
5. Soutenir **l'établissement d'un mécanisme international pour une transition juste**, ancré dans les principes de transition juste décidé à la COP30, capable de catalyser le partage de connaissances vers de l'opérationnel et y assurer la participation adéquate des parties prenantes pertinentes.

¹ En particulier, la Belgique doit rejoindre la liste des pays européens qui ont décidé de dénoncer le Traité sur la Charte de l'énergie (TCE), d'autant plus qu'elle fait l'objet d'une procédure d'infraction à ce sujet de la part de la Commission européenne.

Volet national :

1. Établir et implémenter un plan de sortie des énergies fossiles, doté **d'un calendrier précis pour la sortie de chaque énergie fossile par secteur**, en commençant par un plan de sortie socialement juste **des subsides aux énergies fossiles**. L'usage des fausses solutions comme l'import massif de biomasse ou l'usage d'hydrogène dans des secteurs électrifiables sont à proscrire. Le plan doit inclure le décommissionnement progressif des infrastructures fossiles qui deviendront inutiles comme les réseaux de gaz et en limiter tout nouveau développement.
2. **Réduire la consommation en énergie fossile**
 - a. Afin d'atteindre la justice climatique, l'ensemble des mesures doivent suivre le principe de justice sociale qui sous-tend l'accompagnement et le soutien des plus vulnérables dans la transition énergétique, que ce soit par exemple dans le logement ou la mobilité. Dans ce cadre, des régimes d'exception et des mesures d'accompagnement doivent être mis en place.
 - b. Soutenir une réforme fiscale qui réoriente en partie les financements fossiles, dont les [subsides directes et indirectes aux énergies fossiles](#), afin d'investir au moins 0,5 à 1% du PIB dans une transition qui réduit la facture énergétique des ménages et qui électrifie tous les usages possibles.
 - c. Accélérer la transition énergétique résidentielle par la rénovation massive via des primes ou des prêts à taux zéro et une fiscalité énergétique favorisant les technologies de chauffage décarbonées comme les pompes à chaleur. Renforcer le financement prévu à cet effet et l'accompagnement des ménages en vue d'opérer cette transition. Interdire l'indexation des loyers des logements qui sont des passoires énergétiques.
 - d. Transformer la mobilité en encourageant à la fois la mobilité active, l'usage des transports en commun et le partage de voitures. En parallèle, la vente des voitures à combustion doit être interdite d'ici 2030 et les véhicules électriques sobres doivent être privilégiés dès maintenant.
 - e. Adopter un plan de transformation de l'agriculture qui soutient les agriculteurs.trices dans la réduction de la dépendance aux intrants de synthèses et aux énergies fossiles et qui promeut l'agroécologie.
3. **Développer les énergies renouvelables**
 - a. Prioriser le développement de l'énergie éolienne offshore dans la zone Princess Elisabeth, améliorer la procédure de délivrance des permis pour l'éolien terrestre et soutenir l'installation de panneaux solaires dans les zones densément peuplées et socio-économiquement défavorisées.
 - b. Renforcer le réseau électrique et la sécurité d'approvisionnement et développer le partage et le stockage d'énergie.
 - c. Fermer progressivement les centrales à gaz les plus vieilles et les moins efficaces.
 - d. Soutenir des modèles énergétiques coopératifs qui stimulent la consommation directe d'énergie renouvelable et qui permettent à un plus grand nombre de personnes d'y accéder à un prix stable et bon marché.

4. Consommer mieux

- a. Renforcer et développer l'économie circulaire afin de renforcer notre autonomie en matière d'énergie et de matières premières. Allonger la garantie obligatoire de 2 ans à une période de 5 à 10 ans pour les produits ménagers et de 3 à 5 ans pour l'électronique.
- b. Optimiser l'usage du bâti existant en créant par division du logement abordable dans les logements sous-occupés, réduire le nombre de bâtiments et de logements vacants, mettre fin à l'étalement urbain.
- c. Interdire les publicités qui promeuvent des biens et services très nuisibles pour le climat ainsi que pour les entreprises fossiles et les produits polluants.
- d. Fixer un plan de transfert des réductions d'accises sur les énergies fossiles vers l'électricité.

5. Planifier la transition juste

- a. Élaborer un cadre de transition commun et contraignant, incluant la neutralité climatique et la fixation d'objectifs en matière d'émissions de gaz à effet de serre pour l'industrie lourde et ce sur la base d'une feuille de route solidement étayée, ambitieuse, fondée sur des données probantes, innovante et élaborée de manière participative et établir un plan d'investissement à cet effet. Veiller à ce que les parties prenantes concernées, notamment ; les pouvoirs publics, les organisations patronales et les entreprises, les syndicats et les salariés, le monde universitaire et la société civile, respectent ce cadre de transition et le renforcent au fil du temps.
- b. b. Élaborer, sur cette base, des plans de transition au niveau sectoriel et au niveau des entreprises (et/ou par site). Faire de la mise en œuvre de ces plans une condition préalable à l'octroi de mesures de soutien aux entreprises
- c. Mettre en place avec les partenaires sociaux, un plan de transition juste pour accompagner la reconversion des industries dépendantes des énergies fossiles, tout en promouvant l'emploi décent et les compétences.
- d. Assurer une stabilité réglementaire, avec des règles ambitieuses, afin que les entreprises puissent planifier leurs investissements de court et moyen terme et fixer un plan de transfert des réductions d'accises sur les énergies fossiles vers l'électricité.

-